L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 25 JUILLET.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN,

PAR A. DE PONTMARTIN.

PREMIERE PARTIE.

XI.—Suite.

L'avant-veille de l'ouverture des assises, M. d'Estérac fit sa visite au prisonnier. Il le trouva, comme toujours, triste et calme; de ce calme qui serre le cœur, et fait penser à un mécanisme immobile dont on a cassé le grand ressort.

—Monsieur, dit Jacques avec un sourire navrant; vous avez déjà eu bien des bontés pour moi; la plus grande de toutes est de ne pas douter de mon innocence.... Si je n'étais pas chrétien, je vous demanderais encore un service.

—Lequel?

—De m'apporter ici un moyen de me détruire avant de paraître entre deux gendarmes devant ceux qui me croient coupable, et de m'asseoir sur le banc d'infamie....

—Malheureux! Tu crois en Dieu, tu es innocent, et tu veux te tuer?....

—C'est que je me sens perdu.... c'est que ce qui pourrait me sauver achève de me perdre. Ou me dit—et croiriez vous que c'est aussi l'avis de mon avocat?—et on me dit que si je faisais des aveux, ma jeunesse, mes bons antécédents, votre estime, mon amour pour Suzanne, porteraient mes juges à l'indulgence.... Mais d'abord, si j'avouais, c'est-à-dire si je mentais, il me faudrait déclarer où est l'argent, ce que, Dieu merci! j'ignore.... Ensuite ce serait infâme, n'est-ce pas?

—Oui.

—Reste la déclaration de Suzanne: elle figurera parmi les témoins. Je la connais..... elle va répéter qu'elle était chez moi, avec moi, le 28 novembre, de six à huit heures du matin. Je pourrais cette fois ne pas lui donner de démenti. Eh bien! ce démenti, je le lui donnerai encore.

—Et pourquoi?

—Pourquoi?.... parce que c'est à elle, à elle seule que je dois désormais songer, et non pas à moi, qui suis perdu.... Oui, de toutes façons, je suis un homme fini, puisque tout le pays m'accuse du crime.... Que ma déclaration, d'accord cette fois avec celle de Suzanne, me fasse acquitter.... tout juste.... Qu'y gagnerai je? On ne verra là qu'un entendu entre mon amoureuse, moi.... et peut être vous. Quatre-vingt dix personnes sur cent persisteront à croire et à dire que j'ai assassiné Simon Vernou.... On me surnommait Jacques *le bureur d'eau*.... On m'appellera Jacques le voleur, Jacques l'assassin.... Ces sobriquets me resteront comme une tache au front et aux mains; je serai déshonoré, et Suzanne partagera mon déshonneur.... Que peut être désormais notre amour.... cet amour qui me faisait vivre et qui me fera mourir?.... Pas même une consolation, pas même une espérance. Malgré toutes vos bontés, vous ne pourriez plus faire de moi ni un garde forestier, ni un garde champêtre.... Pensez donc, quel scandale!.... Me voilà donc sans ressources, mendiant mon pain, la rougeur au visage, repoussé de partout.... Partout, si je demande du travail, on me dira: Va-t-en! va-t-en cultiver le clos du *Capelan!*

Et Jacques retomba accablé sur son grabat. De grosses larmes sillonnaient les joues de M. d'Estérac. Jacques reprit après un moment de silence:

—Et Suzanne! son père l'a maudite: que je sois acquitté, que je sorte d'ici, qu'elle m'épouse, tout le monde la méprisera; le vieil Andre la chassera pour toujours.... Et nos enfants, nos enfants! La famille de Caïn!.... Cette misère, ces souffrances, cet opprobre que je pourrais supporter, Suzanne les supportera-t-elle? Comprenez-vous mon supplice, mon désespoir, le jour où je m'apercevrai qu'elle regrette d'avoir rivé son malheur au mien, que son amour s'est éteint dans cette vie de privations et de honte?

Il y eut encore un silence; M. d'Estérac ne savait plus que presser dans ses mains les mains brûlantes du prisonnier.

—Et si, n'étant pas condamné, je ne l'épouse pas! reprit celui-ci d'une voix frémissante; si le sacrifice qu'elle a fait et qu'elle va faire en se dénonçant épuise son dévouement et son courage!.... Aujourd'hui son père la repousse; mais le vieil avare ne peut se passer d'elle.... Suzanne est la joie, le charme, l'ange de ce triste logis que, sans elle, les pratiques du magasin déserteraient l'une après l'autre. Que Suzanne consente à rompre avec moi, elle rentrera aussitôt en grâce auprès de lui. Elle est bien jeune: dix-huit ans à peine! Ma vie est finie, la sienne commence. Elle n'a pas aimé Simon Vernou parce qu'elle m'aimait; mais, moi parti, dégradé, mendiant, oublié, qui me dit que, dans trois ou quatre ans, Suzanne n'en aimera pas un autre?.... Comprenez-vous cela? Cette beauté, ce visage, ce corps, cette âme se donnant à un autre!.... Oh! alors, plutôt le pied de la prison, le banc des accusés, le boulet des forçats, le couteau de la guillotine, plutôt les belles phrases de ce procureur du roi qui m'entrent dans le cœur comme un cent d'aiguilles frottées de poison; plutôt tout cela que cette nouvelle souffrance!

—Oh! là-dessus, mon ami, dit M. d'Estérac avec une émotion croissante, tu fais injure à cette belle âme, à cette noble jeune fille.... Elle est à toi pour toujours. Condamné ou absous, heureux ou malheureux, absent ou présent, vivant ou mort, elle ne cessera jamais de t'aimer, et je crois.... oui, je sais sur que, même coupable, elle t'aimerait encore!

Un éclair de joie illumina le visage de Jacques, comme un rayon de soleil sillonne un ciel d'orage; par un mouvement subit et passionné, il saisit la main de M. d'Estérac et la porta à ses lèvres; mais ce mouvement fut rapide comme l'éclair. Le prisonnier laissa retomber la tête.... [illegible] avec une gravité....

[illegible] ces restes tous les deux.... [illegible] dévouée.... C'est assez [illegible] désespoir, du blasphème, du [illegible] pour que je puisse lutter [illegible] les démons qui ont juré [illegible] dans les ténèbres.... [illegible] idée là dessus.... [illegible] qui en savez cent [illegible] vez-vous ce fait in[illegible] l'endroit avait été [illegible] le bois de Mercoire, trois jours de re[illegible] pour trouver la [illegible] du délit: On tue un homme, [illegible] s'écoulent, et le véritable assassin [illegible] découvert.... Ah! il y a là une sorcellerie; on ne le découvrira jamais, et c'est moi qui payerai pour lui!....

—J'espère mieux, mon enfant, dit justice de Dieu, dit M. d'Estérac en s'emparant à son tour de la main de Jacques, qu'il pressa cordialement. Maintenant, je te quitte: à bientôt!—Tu sais que les assises s'ouvrent demain, et que ton affaire passe vendredi!....

—Vous y serez, au moins?

—Si j'y serai!.... Mais d'abord j'ai obtenu d'être cité comme témoin à décharge.... Ensuite, je ne veux pas qu'il y ait, dans cette cruelle épreuve, une minute où tu ne puisses, en regardant dans la salle, voir avec la jeune fille qui t'aime, l'ami qui te reste.

—Oh! merci encore, merci toujours! s'écria Jacques, qui ne témoignage de bonté et cet adieu si cordial firent pleurer comme un enfant.

XII

Quiconque a observé l'aspect d'une ville de province au moment où va se juger *dans ses murs* un procès criminel d'une certaine importance, peut aisément se figurer la physionomie de la ville de Mende et les alentours de son palais de justice, lorsque, après deux ou trois chétives affaires de vol avec effraction et d'attentat à la pudeur, on arriva à celle qui dominait toute la session:

Affaire du garde Jacques Boucard, accusé d'assassinat avec préméditation sur la personne de Simon Vernou.

C'était le 17 février 1826, un vendredi: Dès la veille, il eût été difficile de se reconnaître dans ce modeste chef-lieu qui partage avec les honnêtes filles le privilège de faire peu parler de lui.

On affluait à pied des villages voisins, en carriole ou en patache des villes voisines. Les diligences de Marvéjols, d'Alais, du Vigan, avaient été forcées de doubler leur service. Quelques voitures de maître se faisaient remarquer dans ce pêle-mêle de véhicules que Binder ou Clochez eussent refusé de signer. Elles amenaient des fonctionnaires, de belles dames, des élégants et des curieux de toutes sortes. Les deux hôtels du *Lion d'Or* et des *Cévennes*, qu'aurait humiliés le nom d'auberge, n'avaient pu loger toute leur clientèle. Les auberges, proprement dites—et malproprement tenues—regorgeaient; les maisons particulières prenaient des locataires à *pied et à cheval*; les cafés et les cabarets ne désemplissaient pas.

Toutes les classes de la société, toutes les variétés des populations environnantes étaient représentées dans ce concours insolite.

On y voyait de jeunes et jolies Cévenoles, la taille serrée dans leur corset de velours noir, les cheveux coquettement liés sous un madras rouge. Quelques filles de [illegible] et du Canigou portaient des résilles [illegible] le, et leur cambrure provocante [illegible] rires galants, [illegible] rente deux [illegible] Beaucaire et Nîmes avaient [illegible] part de cette colonie féminine [illegible] éclose du cerveau d'un grand [illegible] en face de la Maison Carrée [illegible]. Il y avait aussi des Tarasconnaises et des Arlésiennes, grandes, blanches, le regard plein de vivacité et de douceur, le pied petit, la jambe fine, avec leur classique coiffure relevée d'un liseré de dentelle, leur beau sein à demi caché sous la mousseline, leur croix d'or retenue par une double chaîne autour de leur cou, taillé dans le marbre de Paros.

Toutes ces filles d'Eve brûlaient de contempler cette belle Suzanne, capable de s'accuser pour sauver son amant. Les amoureux, les fiancés, *li calignari*, répétaient dans tous les dialectes de la langue d'Oc:

—Seriez-vous femme à vous déshonorer pour moi si l'on m'accusait d'un crime?

A quoi on répondait avec une coquetterie railleuse:

—Seriez-vous homme à tuer le rival qui ferait mine de m'épouser?

Le même sentiment se traduisait avec mille variantes dans les classes élevées. Il y avait encore, en 1826, surtout dans les provinces un peu arriérées, quelques reflets de la galanterie de l'ancien régime. Les jeunes gens conservaient de plaire aux femmes du monde, lesquelles, bien entendu, avaient soin de les tenir à des distances respectueuses sans les désespérer par un rigorisme trop farouche. Dans ces situations indéterminées dont le vague n'est pas sans charme et où les parties intéressées ne sont pas fâchées de trouver un terrain neutre pour y déployer leurs talents stratégiques, le drame de Mercoire, le crime de Jacques, le dévouement de Suzanne, l'amour de Jacques et de Suzanne, devinrent des textes à marivaudage et donnèrent lieu à autant de commentaires qu'il y avait d'amoureux encouragés ou éconduits, assez naïfs pour se désoler ou assez fats pour afficher leurs espérances.

—Oh! ce Jacques est bien heureux, murmurait avec un gros soupir Ernest de Maligny, jeune ingénieur des mines, en regardant tendrement madame Belviala, femme du receveur particulier.

—Vous voudriez donc être à sa place? demanda-t-elle avec une jolie moue.

—Oui, si on m'aimait comme lui.

Nous ne donnons qu'un couplet de cette chanson qui se fredonnait sur le même air à l'oreille de toutes les belles curieuses, attirées par cet étrange procès.

Le brillant personnel du roi était aussi pour quelque chose dans l'empressement général. Arrivé à Mende depuis sept ou huit mois seulement, M. Antony Faverney y avait dû précédé par ce genre de réputation qui équivaut.... [illegible] Regardez bien ce jeune homme! Il ira loin.... On savait que ce premier poste n'était destiné qu'à lui mettre le pied à l'étrier; que ses succès de collège et de stage, ses belles connaissances dans la magistrature parisienne, son talent de parole et ses ambitions [illegible] promettaient un avancement rapide: "Faverney sera procureur général avant quarante ans", avait dit le président du tribunal, M. Cargues, qui passait pour avoir du coup d'œil.

Jacques M. Faverney s'était tenu sur la réserve, en ayant soin de laisser entendre qu'il ne se trouvait pas sur un assez grand théâtre pour y donner toute sa mesure. Il abrégeait ses réquisitoires, affectait dans ses conclusions une négligence hautaine, et livrait à son substitut les [illegible] qualifiés. Dans le [illegible] cinq ou six [illegible] par semaine, il se posait [illegible] type que la littérature [illegible] à la mode, et qui faisait rêver [illegible] jeunes personnes à marier.

Malgré la sévérité de costume imposée aux [illegible] magistrats, il naturalisait en plein Gévaudan quelques raffinements parisiennes—bottes vernies, gants jaunes, boutons de manchettes—et il obtenait des effets d'habit noir et de cravate blanche, de même que les religieuses de *Ververt* tiraient parti de la guimpe et de l'étamine.

Son étude était de combiner, sans paraître trop frivole, des moyens de succès aussi dissemblables que des variations sur le piano et une tirade foudroyante sur les périls et les vices de la société moderne. Son triomphe était d'associer le *nocturne* de Blangini à de vagues échos de Marchangy et de Bellart: alliance à laquelle il devait, auprès des personnages graves, la réputation d'un homme très séduisant, et, auprès des femmes, le plaisir de passer pour un magistrat de la plus grande espérance.

Les préliminaires de l'affaire Jacques Boucard avaient fait sortir M. Faverney de sa dédaigneuse torpeur, et ce détail ajoutait encore à la curiosité publique. On savait que non seulement il porterait la parole, mais que, piqué au jeu par les circonstances romanesques du crime, par l'attitude du juge d'instruction et de M. d'Estérac, et surtout par l'éclat inaccoutumé de ce procès, il mettrait toutes voiles dehors, et s'efforcerait de dépasser l'attente de son avide auditoire.

Tout se réunissait donc pour faire du vendredi, 17 février 1826, une de ces journées mémorables, où un seul grand criminel *illustre* d'emblée une petite ville, que les huit mille habitans honnêtes laissent dans une complète obscurité.

(*A continuer.*)

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171......RUE POYDRAS......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174......RUE DU CANAL......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix du moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce [illegible] dent, c'est que les marchands de la ville, [illegible] ne et autres acheteurs s'adressent à [illegible] ailleurs. Ils les convaincront qu'ils on[illegible], un plus grand assortiment et vende[illegible] marchandises aussi autre établissement du pa[illegible] ter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nlle-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le Butler Buckle Cotton tie (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La boucle des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,

Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. M. SIMMONS & CO.,
Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,
De la Presse Pélican.

STANLEY & CO.,
De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,
De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,
Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,
De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,
De la Presse Feun.

R. M. PASTEUR,
De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre Cercle à Coton, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,
Marchands de toile d'emballage et de cercles,
Rue Natchez No 41, Nlle Orléans

1er juin—3m

O. B. GRAHAM & Co.,

139......RUE GRAVIER......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile irlandaise, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à calepons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gings fil, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diaprée, Huckabeck, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bebluets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, plugas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1 an

BABCOCK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas,
Nouvelle-Orléans, Lne

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix 10 fév—1an

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS.

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs; Tapis de toute espèce et de toutes qualités.

Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, devants de tables, couvertures de tables et de pianos, draps, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc.; corniches, bandes, etc., etc.

A. BROUSSEAU & Co.,
rue de Chartres No 18.

16 mars

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

J. M. ELKIN. F. STRINGER

ELKIN & Co.,

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment:
NATTES des Cantons, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE,

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail.

TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds,
TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c. 10 mai—3m

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(*Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.*)

CAPITAL......$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63......Carondelet......63. 18mars

BROOKS, M ACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 48,
Nouvelle-Orléans,

JAMES M. BROOKS, LE H. LEGAY, HUGH MACDONALD

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX.

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 40.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'avoir lieu.

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

63......RUE TOULOUSE......63

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Bureau également loué [illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.... [illegible]

21 juin—1m S. S. CHARLES, Trésorier.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE RÉGULIÈRE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

NLLE ORLÉANS à	1re Classe	Entrepont.	Petit.
St-Thomas	$[illegible] 00 or	$45 00 or	$37 50 or
Havane	40 00	30 00	11 00
Porto Rico	160 00	80 00	35 00
[illegible]	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	36 25
Jamaïque	150 00	75 00	37 50
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	150 00	75 00	37 50
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	[illegible]	[illegible]
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	165 00	82 50	41 25
	1re classe.	2me classe.	Entrepont.
Buenaventura	214 50	166 75	107 27
Guayaquil	[illegible]	[illegible] 64	128 81
Payta	276 00	248 81	129 66
Lambayeque	[illegible]	287 20	147 51
Huanchaco	[illegible]	287 20	147 51
Casma	299 75	271 90	149 88
Huacho	304 49	276 73	157 24
San Jose	[illegible]	287 20	147 51
Pacasmayo	[illegible]	287 20	147 51
Callao	318 75	290 92	159 35
Tambo Mora	332 90	305 13	166 45
Pisco	332 90	305 13	166 45
Chincha	332 90	306 13	166 45
Chala	361 31	333 55	180 65
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 65	357 20	192 49
Arica	384 65	357 20	192 49
Pisagua	399 12	371 01	199 59
Mejillones	399 12	371 01	199 59
Iquique	399 12	371 01	199 59
Tocopilla	408 65	340 90	204 32
Cobija	408 65	340 90	204 32
Chanaral	418 12	390 34	209 06
Caldera	418 12	390 34	209 06
Carisal Bajo	422 85	395 06	211 42
Huasco	422 85	395 06	211 42
Coquimbo	427 59	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 89
San Francisco	[illegible]	251 50	121 10
Acapulco (Manzillo)	242 95	194 97	104 07
Punta Arenas	287 00	180 00	107 50
Realejo (Corinto)	233 20	206 25	133 20
La Union	[illegible]	211 56	138 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acayutla	249 00	222 00	149 00
San Jose	254 25	227 25	151 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $240 or
Passage dans une cabine 2d pont avant.... 210
Passage d'entrepont.... 120

Un supplément de $25 or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; les billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an t L 2 1. 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PÉREIRE .... Duchesne.....Samedi 29 juin
VILLE-DE-PARIS .... Surmont.....Samedi 13 juill
EUROPE .... capitaine Lemarié.....Samedi 27 juillet
ST-LAURENT .... Bocandé.....Samedi 10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165. | Seconde cabine, $103.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Hilliard samedi 20 juillet
Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency" le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman—Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
24avril—3m Rue Gravier, No 108.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre Hambourg et la Nouvelle-Orléans.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.
De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

—Prix du Passage—

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).
1ère chambre. 2ème chambre. Entrepont.
$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & CO.,
Rue Carondelet, No 63, ou à
MAURY & CO. rue Gravier, No 188,
C. B. RICHARD & BOAZ,
Agents-généraux pour passagers de la ligne Hamburg American Packet Co.,
26 mars—1an 6 Barclay Street—New-York.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,
CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à aubes et de première classe, partent de Savannah, pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis,	Ligne Atlantic C. M. S. S Co. Départ les jeudis	Ligne Empire départ les samedis.
LEO, Commt. Dearborn	HERMAN LIVINGSTON, C. mmt. Baker.	SAN SALVADOR, Commt. Nickerson
VIRGO, Commt. Buckley.	GEN. BARNES, Commt. Morton.	SAN JACINTO Commt. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2800	Berry,	"
MISSISSIPPI	2200	Sumner,	"
MERRIMACK	2200	Vansice,	"
HAVANA	2000	Palmer,	"
MONTEREY	1400	Edwards,	"
MARIPOSA	1400	Quick,	"
MATANZAS	1400	Ryder	"
MISSOURI	1400	Hudson	"

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira SAMEDI, le 3 août 1867, à 8 h. du matin du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL........Capitaine E. K. Vaill,
GEO. WASHINGTON........Capitaine E. V. Gager,
GEN. GRANT........Capitaine E. W. Holmes,
GEN. MEADE........Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. WASHINGTON.

Commandant A. W. Sampson

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 28 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

ALFRED MOULTON,
4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque du Chanoine Moël [illegible] & Co., à Reims.

Le soussigné a été nommé seul agent pour [illegible] des vins de la maison célèbre [illegible]

ANDREW COUTURIE,
5 janv—1an No 89, rue Vieille-Levée.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] ... LEEDS & CO.

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les passagers prennent le ferry, au pied de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 6 heures du matin pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 6 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent, sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit:
MORGAN, Capt. Lawless ..... les Dimanches,
" " ..... les Jeudis.

Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois de chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 69, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

G. W. R. BAYLEY,
11 juill Surintendant.

REDUCTION DE PRIX.

Pour la Grande Ile (Isle de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, a repris son service régulier à la côte du Golfe.

Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, Jefferson City, les samedis, les mardis et les jeudis à 8 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile, pour s'en revenir, les lundis, mercredis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B. Un diner sera en seul repas servi à bord.

Prix du passage........$3 50.

Pour plus de détails s'adresser à
HARVEY, Mc MAHON & Co.,
11 juil—1 m rue Carondelet, No 122.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE,"

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian $1 50
Mississippi City et Biloxi.... 2 00
Ocean Springs.... 2 50
Pascagoula.... 4 00

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 164 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7 juill Rue Carondelet, No 25.

LIGNE DES BORDS DE LA MER.

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50........PASSAGE........$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à COHEN M. SORIA,
2 juill— Rue Carondelet, No 10.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur ELLA MAY fin marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine, l'heure du départ sera Les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée des chars de midi; Les MARDIS, MERCREDIS VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 6 heures du matin.

De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures du matin. Il arrivera à Milneburg à temps pour le train de 7½ heures A. M.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr,
1er juin—3m rue de Chartres, No 78.

Départs pour Bayou Sara.

Le DIMANCHE, à 9 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR: Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS à 9 h. soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

21 juillet—

Nouvelle route aux Attakapas:

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant pris des arrangements pour placer un bateau—INDIOMAR—capitaine P. E. Burke,—dans le service pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, de la ville de Plaquemine au Bayou Têche—facilite le fret et le patronage.

L'INDIOMAR partira de Plaquemine les Dimanches et Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur La-fourche.

Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche" ou le "Nita Simmes". Les passagers du "Lafourche" et le fret expédié par l'un ou l'autre bateau passera sans retard. La Compagnie du Bayou Sara signe des connaissements pour toute la route.

E. J. ETIE, président.

Pour les détails, s'adresser à Allen Smith, agent, chez MM. Dupré, Greensburg et Co., rue de la Vieille-Levée No 63, Nouvelle-Orléans. 4 juill.—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Têche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Têche, il sera fait une réduction de 50 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été établi, commençant le 1er juillet 1867.

Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER,
Président de la Compagnie du chemin de fer
T. TUPPER,
Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

10 juill

COMPAGNIE

DE

PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Trosier—A. D. Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, à 5 heures du soir, VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A. C. GODDIN, Président

9 juillet—1m

DÉPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le beau bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY capt. O. Hinckley, M. Kendson, commis—(en remplacement du steamer VICTORY)—partira pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille-Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 50 rue Gravier.

21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. B. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
16 fév—1 an

Avis important.

Le Département ayant appris que des bateaux à vapeur et des bâtiments transportent dans ce port ou en emportent, constamment, en dehors de la malle, des lettres qui ne sont pas dans des enveloppes timbrées, après avoir été dûment avertis que c'était contraire aux lois et était puni d'une forte amende.—Avis est donné à tous ceux que cela concerne, qu'à partir du 1er Août prochain des officiers (détectives) spéciaux se rendront à bord de chaque bateau ou bâtiment arrivant dans ce port et en sortant, et la loi contre les lettres non timbrées à bord desdits bateaux ou bâtiments, ceux-ci seront poursuivis conformément à la loi.

Par ordre du Département du Bureau de Poste.
R. W. TALIAFERRO,
Maître de Poste.

Les lettres qui n'ont trait qu'à la cargaison ou à des articles transportés comme fret peuvent seules être transportées sans qu'elles soient dans des enveloppes timbrées.

Bureau de Poste, Nlle-Orléans, 15 juillet 1867.
17 juill—15f

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS,
30 juin—3m Président.

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..........$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
7mai—1an Rue Carondelet, No 2

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.

Rue du Canal, No 66, près Tchoupitoulas, L.
7avril—1an Nouvelle-Orléans.

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAI
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES, A SABRES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des machines mobiles et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co.,
Rue Perdido, No 8,
16nov—1an à côté du

GEORGE F. BROTT,

16......rue Fulton......16

NOUVELLE-ORLEANS

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

de toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1 an

L'ARROW TIE

et les cercles en fer, patentés;

A vendre, au plus bas prix, par
M. T. BARTLETT & R. W. RAYNE,

Agents généraux au No 48 de la rue Carondelet

CES cercles ... [illegible]

N. B.—Ces ARROWS TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les Etats à coton, aux plus bas prix.

GRAND CHEMIN DE FER

de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.

Ce convoi s'arrêtera pour y prendre les passagers.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches et Jeudi, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston. Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Têche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillonville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 69 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à leurs magasins.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Têche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
11 juill Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant-Général.

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local de passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.

J. S. WILLIAMS, surintendant-général.
ED. WARE, agent général pour les billets.
27juin—au 31 juill.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
4 h. A. M.,	char cheval.	5¼ h. A. M.,	char à vapeur.
5½ "	char à vapeur.	7 "	
7½ "	"	8½ "	"
9 "	"	10 "	"
10½ "	"	11½ "	"
MIDI	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 du soir	"	6½ du soir	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	8½ "	"
9 "	"	10 "	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures, de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY,
4 avril— Surintendant-général.

COMFORT, VITESSE ET SURETÉ.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée des convois et des steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans), s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord; au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,
Surintendant-général, à Chicago.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les Passagers, à Chicago.
B. F. LONGLEY,
18 mai—3m Agent général sud Nlle-Orléans.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 126 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, piques niques, &c., et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir les quartiers de la ville et les faire transporter dans leurs établissements aux fins de leurs domestiques. On peut se procurer des étiquettes en s'adressant au bureau de la Compagnie.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville; les passagers peuvent leur s'assurer des places dans les omnibus et faire noter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"ATLANTIC",

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: Rue du Camp, No 19.

Nlle Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867		$157,680 27
Savoir:		
Primes d'incendie	$73,365 19	
Primes de mer	39,031 85	
Primes de rivières	45,285 43—$157,680 27	
Primes remboursées		695 21
		$156,985 06
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$22,087 42	
Sur risques de mer	26,870 13	
Sur risques de rivières	18,851 [illegible]	
	$67,809 43	
Rabat	34 225 30	
Réassurance	9,817 57	
Taxes	2 781 46	
Dépenses, escompte, etc.	29,758 61—	143 392 37
		$ 13,592 69

— ACTIF —

Billets de capital	$300,000 00
Effets garantis par hypothèque	5,000 00
Primes en voie de perception	17,240 62
Effets payables sur demande	38,500 00
Actions du Dry Dock Valette	1,000 00
Meubles et installations de bureau	2,691 37
En caisse	34,160 70
	$398,592 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

E. RIGNEY,	H. H. STANLEY,
GEORGE W. MANSON,	A. B. HITCHCOCK,
T. M. SIMMONS,	JAMES BYRNES,
W. H. H. WITHERELL,	S. J. WEST,
T. PRUDHOMME,	C. M. SORIA,
B. L. MARE,	E. NEWMAN,
ALEXANDER MARKS,	J. P. EGGLESTON,
W. R. GREENE,	A. D. GRIEFF,
JOHN H. KEEP,	C. E. SLAYBACK,
N. H. THOMAS.	

E. RIGNEY, Président.
A. D. GRIEFF, Vice-Président.
H. F. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867:

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie	$150,143 48	
Risques sur les Rivières	210,142 53	
Risques sur les Mers	53,370 41—	$413,656 42
Moins les Primes remboursées		1,010 [illegible]
Montant net des Primes		$412,616 31

Pertes payées, moins le Sauvetage.

Sur les Risques d'Incendie	$41,466 55	
Sur les Risques des Rivières	232,317 04	
Sur les Risques de Mer	67,395 53—	$341,151 12
Différence		$71,465 31
En moins, les Réassurances	$14,427 30	
Remboursé	19,104 37	
Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc.	34 500 06	
Total	$68,031 73	
En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles	$6,683 43—	$61,348 [illegible]
Excès		$10,116 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Billets de capital	$334,720 00
En caisse	64,536 34
Primes, etc. en voie de perception	87,377 40
Actions de Chemins de fer de la ville	54,475 00
Meubles, installations de bureau, etc	5,709 17
	$546,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,604 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.
[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Nixon,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wiltz,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel S. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tellis,
John Chaffe,	Hugh McGill,
	L. H. Terry. 7mai—1m

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Aussi indubitable pour prévenir les fièvres en frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la recette d'un médecin praticien du Sud [illegible] QUINQUINA ROUGE DU PEROU [illegible]

[illegible] PERUVIAN BARK BITTERS ... [illegible] ... DYSPEPSIE ... MALADIE DE FOIE ... FIEVRE [illegible]

Em. M. PEEL & Co.,
agents propriétaires et fabricants,
Nlle-Orléans (Ls), [illegible] rue de la Commune, No 36, [Agents pour la vente en gros].
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS.
26 mars—1 an

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$896,916 40	
Sur les risques de rivières	200,386 03	
Sur les risques de mer	387,381 26	
Total des primes		$1,484,479 08
En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867	$274,162	
Primes remboursées	25,955 20	300,137 20
Montant net des primes le 31 mai 1867		$1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année:		
Sur les risques d'incendie	$311,225 38	
Sur les risques de rivières	190 719 48	
Sur les risques de mer	278,627 60	
	$780,570 22	
Taxes	36,650 57	
Ré-assurances.—Dépenses		
Profits, pertes, moins intérêts	85,202 44	$976,526 86
Bénéfice net		$206,816 64
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriétés foncières	$159,617 27	
Billets garantis par hypothèque	591,960 18	
Billets garantis par nantissements	100,077 40	
En caisse	74,750 32	
Actions de banques et de chemin de fer	142,735	
Primes en voie de perception	95,626 86	
Bons de la Ville	50,630	
Effets à recevoir	113,891 76	
Scrips de Compagnies d'Assurances	36,715	
Actions du Dry Dock Valletti	15,000	
Actions de la Presse "Levee Steam"	5,000	
Actions du "Marine Dry Dock"	2,950	
Actions du "Merchants Ex-hange"	1,000	
Actions du "Lightering Wrecking Co"	1,070	
Bons de l'Etat	1,560	
Total		$1,406,416 46
En moins:		
Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain	$95,354 12	
30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet	59,548 50	
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867	224,192	$379,094 [illegible]
Actif net		$1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge-de-Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'Intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Puig,
Chs. Saury,	David McCoard,
Pierre Fouta,	P. Maspero,
S. O. Relf,	L. T. Généres,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall.
E. Dupasseur	7juin—3m

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867		182,345 06
Primes d'incendie	127,018 90	
Primes de mer	44,610 32	
Primes de rivières	10,725 77	182,345 06
Moins—Primes remboursées	2,245 60	
Montant en réserve pour risques non-expirées	25,425 35	27,670 95
		154,674 13
Montant net des primes..		
Pertes payées.		
Pertes par l'incendie	25,219 50	
Pertes sur mer	22,390 30	
Pertes sur les rivières	2,609 16	
	51 121 79	
Ré-assurances	6,409 68	
Dépenses, intérêt	25,163 67	
Taxe et souscriptions	4,740 92	
20 et 25 p% d'escompte	37,013 13	124,454 20
Bénéfice net		30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions	340,550 00	
Effets	1,333 45	
Dû, par comptes individuels	16,319 52	
Prêts sur garanties, sur demande	37,850 00	
Prêts sur hypothèque	30,864 30	
Garanties des Etats-Unis.	15,700 00	
En caisse	23,597 61	356,845

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER, Secrétaire. D. MICHEL, Président

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il fut résolu qu'un dividende de 50 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

— Directeurs: —

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Blasse,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wern,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwartz,
A. Brahn,	F. Fink,	G. L. Mayer,
H. Zuberbier,	H. W. Schwartz,	Charles Bendix,
Thos Scherck,	Auguste Kleinig,	D. Michel,
Chas Loeffler,	L. F. Berje,	O. H. Karstendick
Julius Hoerner,	F. Rickert,	E. Claren.

13 avril—1m

DIXIÈME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867		$198,082 24
Savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 77,326 62	
Sur les risques de mer	88,574 60	
Sur les risques de rivière	32,181 12	$198,082 24
Montant des risques non expirés le 30 avril 1866		23,722 37
		$221,804 61
Pertes payées dans la même période, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$ 47,764 74	
Sur les risques maritimes	72,565 34	
Sur les risques de rivière	15,633 53	$135,963 61
25 p. c. remis aux assurés	45,143 16	
Primes remises	5,292 77	
Réassurances	10,921 51	
		$ 61,357 44
Taxes		11,976 64
Dépenses, intérêt en moins		9,377 43
		$219,775 04

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières en cette ville, valant le double du montant prêté	$112 390 00	
Prêts garantis par nantissement	34,019	
Effets pour primes à courte échéance	9,419 07	
Actions du "Vallette Dry Dock Co"	7,000	
Actions de banque et autres actions.	3,647 50	
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles	2,050 00	
Biens fonciers	18,745 86	
Primes en voie de perception	37,007 65	
En caisse	44,613 51	
Total de l'actif	$252,628 67	

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

J. Folger,	F. Malochée,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Ducros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent: —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Jaclot Joseph
Borde Pierre Mme	L
Bonnagé J J	Lang Emmanuel
Brousset Dominique	Landraud Célestin
Bouklage Armand	Le Boul Eugène
Bertin Henri	Larnaz Marie-Alexis
C	Lauch Antoine
Communy Pierre Emile	Lombard Charles
Casting Alexandre	Landon Jean-Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Rossignol	Mimi Joseph
	N
De Massot de Lafond Henri	Nadau de Blouval
Davisson C, ex-consul des E. U. à Bordeaux	Negre Antoine
	P
Durck Michel, originaire de Strasbourg	Pécoul
	Poulin Mme veuve, née Catherine Breden
Duttée Alexis	R
F	Ricateau Charles
Falc Stéphanie, Mme veuve	Raynaud Julie
Froissard Joseph	Raspaud Félix
Fayol Edouard Etienne, des Opelousas, Lne	Renard Alponse
G	S
Grilliot Joseph	Stéphany Adrien
Goyaux Lucien	Sauvage Noel
Greuet Paul	T
H	Tujague Gabriel
Hermann Ferdinand Wilhem	V
	Vergès Hippolyte
Hermann Léonie	W
	Waller Claude

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er juillet.

Jas. W. Watson vs Thaddeus P. Mott et la Remorqueur Baltic et al.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 23,555.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 juin 1867 à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le remorqueur BALTIC, tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, près de la briqueterie Jourdan, au-dessous de cette ville.

Saisi provisoirement dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—26—5,11,19,26 juillet

J. L. STERRY vs FELLOWES & CO.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 11,216—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-sept de Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs à Soixante-Treize Actions du fonds capital de la Banque des Marchands.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26 juil—19,22,24,27

Vente par le shérif de la paroisse d'Orléans, l'effet d'opérer un partage.

E. Ancoquiel vs. Louis Harouard,

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 23,607.—En vertu d'un jugement rendu le 5 juin et signé le 18 juin 1867 ... [illegible] ... Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues ... [illegible] ... de trente-huit pieds de profondeur.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif,
20 juin—6,15,24,29 juillet de la Paroisse d'Orléans.

VENTES JUDICIAIRES.

A. ROCHEREAU [illegible] Agents, vs la Dame R. [illegible] et als.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No [illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le [illegible] juillet 1867 à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 6 août 1867, à 10 heures A. M., au magasin No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les marchandises, marchandises de nouveautés et de modes, transportés du magasin situé rue du Camp, No 278, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Et le même jour à 5 heures P. M., sur les lieux, No 278 rue du Camp.

L'installation d'un magasin.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 juillet—29—1, 5, 6 août

S. D. Schuyler vs. Rocha, Becker & Co., J. A. Da Rocha, J. G. Becker & Wm. H. Ames.

TROISIEME COUR DE DISTRICT, de la Nouvelle-Orléans. No. 21,613. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le Samedi 27 de juillet 1867, à 10 heures du matin, sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le terme restant du bail du magasin situé rue du Canal No 147, Deuxième District de cette ville, à raison de cinq cents piastres ($500 00) par mois, payables à la fin de chaque mois, lequel bail expirera le 1er d'octobre 1869

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur paiera le loyer à son échéance comme il est dit plus haut, et la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juil—19,22,25

J. B. LIPPINCOTT & Co. vs THOS. L. WHITE.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 16 366—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI trente et un juillet 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux, ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu d'un magasin de livres et de fournitures de bureau, situé au No 82 rue du Camp, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
19 juillet—22,25,29 31

AUSTIN THORPE & CO. vs. ROCHA, BECKER & CO (J. A. DA ROCHA, J. G. BECKER & WM. H. AMES.

BUTLER & PITKIN vs. les mêmes.
WRIGHT BRINKERHOFF vs. les mêmes.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — No 17,897, 18,376 et 18371—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-sept de juillet 1867, à 10 heures A. M. sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

L'installation du magasin situé rue du Canal, No 147, Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juillet—16,19,22,25,27

Amaron Ledoux vs. A. A. Jones et al.

Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans. No 21,618.

La dame A. Z. Cammack, vs. le Dr. A. A. Jones—No 19,364.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Par suite d'un consentement signé des parties intéressées dans les affaires ci-dessus, je procéderai le Lundi vingt-neuf de Juillet 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation d'une Pharmacie transportés de la maison située No 29 rue Baronne, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisies dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16juil—19,22,25 29.

Succession de feu Albert Converse, décédé.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25 550—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi vingt-quatre août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Treize arpents de terre en superficie, situés à Arcole, dans la Paroisse de Ste Hélène en cet Etat faisant face au Grand Chemin de Jackson, bornés à droite, par le chemin public à gauche par le terrain appartenant aujourd'hui ou autrefois à Stanley, et derrière par les terres appartenant à Bouware.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—24—1,8,16,24 août

J. B. GEBELIN vs HAMILTON & SCOTT.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 11,454—En vertu d'un writ de fieri facias contre J. H. Scott et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-neuf juillet 1867, à 5 heures P. M. dans l'enceinte de la maison des Cours rue de Chartres, vis à vis de la place Jackson, à la vente publique et adjudication de—

Cinq (5) fourchettes en argent plaqué,
Cinq (5) couteaux do
Douze (12) cuillers à thé do do
Cinq (5) do à bouche en argent plaqué.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
24 juillet—27, 29—2, 5 août

AUGUSTUS R. MONTGOMERY vs. la dame AGLAE BRINGIER.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. No 17,421 En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois d'août 1867, à 12 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur, au coin des rues Apollon et Melpomène et Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 juillet—26 29—août 1

John H. Carter vs Mary Jane aws, épouse de Francis T. Keeler.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,738—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI six d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville et faisant partie d'une grande étendue de terre connue autrefois sous le nom de propriété Kernion, et désigné par le numéro Un de l'îlet numéro Sept suivant plan de J. A. D'Hémecourt, arpenteur, et déposé dans l'étude de Lucien Hermann, ex-notaire public en cette ville.

Le dit terrain, est situé dans l'îlet comprenant les rues Lapeyrouse, Dupré, Onsaga et le Chemin de Gentilly, et mesure en mesure anglaise, cinquante pieds six pouces de face à la rue Lapeyrouse, cent vingt pieds de largeur devant, quatre-vingt-seize pieds neuf pouces sept lignes de face à la rue Onsaga dont il forme l'encoignure et cent cinquante pieds de profondeur. Deux devant à le lot numéro Deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse en moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Hugh Robinson, suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 10 juin 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 juil—15 23 30 août 6

BRADY & PALMER vs. J. R. BARCLAY

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17 813—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé au Bourg Duverjé, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, ayant mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Jackson sur cent sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles. La dite portion de terre est composée de la totalité du terrain désigné par le No Trois de l'îlet No Trente-neuf compris entre les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, suivant plan dressé par A. D'Hémecourt, arpenteur, le 10 de septembre 1846 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville, sous le No 194 au Livre de Plans No 3 (Bis), mesurant, mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la dite rue Jackson, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur, et d'une portion du terrain No Deux, contigu au susdit terrain No Trois mesurant dix pieds six pouces et sept lignes de face à la dite rue Jackson sur cent vingt-sept pieds dix pouces et une ligne de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira son bon en obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier, s'élevant à la somme de $215 00 cents, ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Ville.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
9 juil—13 17 22 26

STUART & WALKER vs CHARLES IZARD.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,244—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit, savoir—

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Charles Izard à

Deux terrains situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Nayades, Prytanée, Clio et Erato et désignés par les numéros trente et un et trente-deux suivant plan portant le No 163, déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds de façade à la rue Erato, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces et dix lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
11juil—20,30—6,12 août

A. MARCHAND vs A. McGUIRK.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — No 23,774 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-quatre d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Josephine, Prytanée et St. Charles, mesurant cent dix pieds de face à la rue Jackson, sur cent soixante pieds de profondeur et face à la rue St Charles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte au rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 d'avril 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
23 juillet—23,31—8 16,24 août

George Dorrance vs. Jerome Bradley et als.

William Holland et als. vs. la goëlette "Edith Brown" et als.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Nos 17,333 et 17,034—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

La goëlette "Edith Brown", ses voiles, amarres, etc., telle qu'elle se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississippi, au pied de la rue Barthelemy, Troisième District de cette ville.

Saisie dans les affaires ci-dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juil—19, 26,—août 3, 10

Succession de Mme P. L. Née—No 29,490.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Leroy E. Née a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Mme P. L. Née, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
23 juillet—28,31 Greffier.

Succession de Thomas Laddy—No 29,481

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. P. Prevost a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas Laddy décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
B. O'RORKE,
21 juillet—28,31 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches, étrangères et du pays
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres:

Un choix de marchandises sèches étrangères et du pays, consistant, en partie, de—

Satins, tweeds, coutils à matelas, coutils et ducks, denims, toile blanche et toile écrue à chemises et à draps, flanelles, casimirs, mousselines de laine françaises, organdis, toiles, toiles imprimées, tape checks, caleçons, jaconats blancs, moustiquaires, etc., etc.

—Egalement—

A midi et demi:

100 caisses vin rouge. 25 juillet

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises Sèches étrangères et du pays.

500 Lots d'Habillements et un magnifique assortiment d'Articles de Fantaisie, Coutellerie, Parfumerie.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, encanteur.

VENDREDI, 26 juillet 1867, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans notre salle d'encan, No 36 de la rue du Camp, sans aucune réserve—un excellent assortiment de marchandises fraîches étrangères et du pays—comprenant:

Indiennes américaines, anglaises et françaises, jaconats, organdis, alpacas, linons toile, coton 4/4, 8/4 et 12/4, blancs et écrus à draps, piqués, serges, denims, coutils à matelas, barèges, casimirs, toile, gingas, jeans du Kentucky, toile 8/4, 10/4 et 12/4 à draps, soieries, mouchoirs batiste, mouchoirs Madras, bonneterie, gants.

500 lots d'habillements de saison—le meilleur assortiment qui ait encore été offert.

—ET—

Une facture d'articles de fantaisie, coutellerie, parfumerie, importés directement.

Conditions à la vente. 25 juil

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Les billets de la ville pris au pair.

Grande vente de Marchandises Sèches, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 25 du courant à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu sans réserve

400 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, 200 lots d'habillements de saison,

200 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.

Conditions—Comptant, la moitié en billets de la ville au pair et le reste en billets du trésor des Etats-Unis.
25 juil.

PAR D. E. MORPHY.

Café, Clous, Corde, Papier, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 25 juillet 1867, à 11 heures du matin, à l'entrepôt Boston—

250 paquets papier, 34 rouleaux corde, 4 barillets clous, 1 sac café, un lot de tamis, pioches et pelles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 25 juillet

Graisse, Beurre, Jambons, &c.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, Jeudi, 25 juillet 1867, à 11 heures et demie du matin, aux magasins Nos 54, 56 et 58 de la rue Lafayette, coin Commerce—

300 barillets graisse. Egalement, divers lots de graisse en tierçons, beurre et jambons.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 25 juil

Ferblanc. Ferblanc.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 26 juillet 1867, à 10 heures du matin, par ordre et sous la surveillance des Gardiens du Port de la Nlle Orléans, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin No 57 de la rue Peters, entre les rues Douane et Bienville—

S. L. 76 caisses de ferblanc avarié sur la barque Regina, capitaine Tobin, arrivée dans ce port.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 juil

PAR BERNARD TURPIN.

Bière anglaise et Porter, importés.
PAR BERNARD TURPIN,
EUGENE TOURNÉ, encanteur.

VENDREDI 26 juillet 1867 à 11½ heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue Vieille Levée, pour clore une consignation—

2 barils bière Alsopps.

17 barils Porter, Friends, grandes et petites bouteilles.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 juillet

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
Par E. ROGER & CO.
O. DEJAN, Encanteur.

JEUDI 25 juillet, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment frais et choisi pour hommes, femmes et enfants, reçus par différents arrivages des manufactures de Boston, New York et Philadelphie.

Conditions à la vente. 24 juil

PAR GABRIEL LEAUMONT.

400 caisses bottes, souliers et chapeaux.

— AUSSI —

Marchandises sèches et habillements,
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, rue de Chartres.

VENDREDI 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

400 caisses bottes, souliers et brodequins

— AUSSI —

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—Aussi—

200 lots marchandises sèches et habillements.

Conditions—Comptant. 24 juillet.

PAR J. P. BOISSEAU.

PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui jeudi, 25 juillet 1867, à 11 heures du matin, au magasin No 2 et 4 de la rue Gravier—

Farine, beurre, fromage, farine de maïs, jambons, fruits secs, vin, sucre candi, liqueurs en caisses, bière, sirop limonade, bacon, biscuits, cherchaussure, tabac, savon, bougies, whisky, champagne, gin, cigares, pickles, etc., etc., et un lot de whisky en barils et demi-barils.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 juil

AVIS JUDICIAIRES.

A. Ravelet vs ses Créanciers et les Créanciers de C. Ravelet & Son—No 23,212.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par le syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
J. O. CHALON,
18juillet—20 25 Député-Greffier.

Succession de SARAH JANE STONE—No 29,450.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
20 juillet—21,25 Greffier.

Succession de MARIE ROSE LABAT—No 26,846.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
20 juillet—21,25 Greffier.

Succession de JULIE VINCENTE QUINTIN. No 29,755.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
16 juillet—18 21,25 Greffier.

Succession de H. E. A. DOLHONDE—No 27,159.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la Société de John S. Wallis & Co et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John S. Wallis, liquidateur de la dite Société de John S. Wallis & Co, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
17 juillet—17,22,25 Greffier.

Succession de H. F. Martin—No 27,116.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
21 juillet—29—1er août Greffier.

Succession du Dr. Thomas Peniston—No 20,128.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Edward Chapman.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Fergus Mayronne—No 29,493.

DEUXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Alfred Mayronne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Fergus Mayronne, décédé intestat. — Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de Thomas Dooley—No 29,492.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Bridget Dooley a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Dooley, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
24 juillet—29—1er août Greffier.

Succession de HENRY A. STREAM—No 28,975.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
19 juillet—19,24,28 Greffier.

Succession de WILLIAM DUFFY—No 28,881.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
19 juillet—19,24,28 Greffier.

Succession de JULIA JONES, épouse de David Jones.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel des enfants mineurs de la défunte ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
19 juillet—19,24,28 Greffier.

Succession de Joseph Fréjomile—No 29,491.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que J. B. Magnard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Fréjomile, décédé intestat; Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
23 juillet—28,31 Greffier.

Succession de M. et Mme José Manuel de La Barre—No [illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour [illegible] ... Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

MONTGOMERY, BROS. & CO.

Succession de Constantin McPhelin. No 28,881.

LA BARGE MODELE MADISON A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 26 juillet, à 10 heures, au pied de la rue First, de District, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District daté Nouvelle-Orléans 15 juillet 1867, et portant le No 28,881 du docket de la dite Cour—

La barge modèle MADISON, de 462 tonneaux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juil—21 26

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 25 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de montures beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 25 juillet, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Liner, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis mars

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé, au coin des rues Camp et Canal Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans.—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, daté du 5 juillet 1867, et un ordre supplémentaire daté du 10 juillet 1867, rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, No 18,141 du docket de la dite Cour, je vendrai, à l'enchère publique, SAMEDI, 17 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, la propriété ci-après décrite:

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui lui appartiennent —lequel terrain est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues du Camp, Commune, Camp et Magasins. Le dit terrain est désigné par le No 1, et forme l'angle des rues Camp et Canal; il a 43 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 56 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue du Camp, 52 pieds 5 pouces de face dans la ligne d'en face et 21 pieds 10 pouces de face dans le fond du tout au pied du plan, d'après le croquis du dit terrain certifié par Pilié & Depouilly, ingénieurs civils et architectes, daté du 15 novembre 1865, annexé à un acte d'Edouard Barnett et de Williamson Terry, exécuteurs testamentaires de la succession de S. F. Slatter, pardevant Alphonse Barnett, notaire public, le 2 janvier 1866. C'est la même propriété que la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans a achetée de Henry Hart, le 4 avril 1867, par acte passé pardevant P. C. Cuvellier, notaire public.

Conditions—L'acquéreur assumera—

1o—Le privilège de dessèchement.

2o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de quatre billets de ($5,000) cinq mille piastres chacun, datés du 20 décembre 1865, tous payables en deux ans de leurs dates, et portant intérêt à raison de 8 p% par an, de la date à parfait paiement.

3o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement d'un billet fait par lui, pour la somme de ($30,000) trente mille piastres, daté du 20 mars 1866, à son propre ordre, endossé par lui payable à 7 mois de date. Le paiement du dit billet a été prolongé au 1er novembre 1867 et l'intérêt est payé jusqu'à cette date.

4o—L'hypothèque accordée par Thos P. May, président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1867, pour garantir le paiement d'un billet donné par lui, en cette dite capacité, pour la somme de quatorze cent soixante et treize piastres et trente six cents (1,473 36) payable le 29 octobre 1867.

Pour le reste—l'acquéreur payera au comptant.

Cette vente est faite sujette au bail à Dreyfus Brosé Co, par acte passé pardevant Edouard Barnett, notaire public, le 15 janvier 1866 pour le terme de trente-quatre mois à partir du 1er janvier 1866 à raison de $744 66 par mois, pour lequel tous les preneurs du bail. Dreyfus Bros & Co, ont donné leurs billets, excepté pour les trois derniers mois pour lesquels ils ont payé comptant. Aucune réduction ne sera faite à l'acquéreur, sur le montant de l'adjudication pour les trois mois pour lesquels le loyer a déjà été payé.

Les plans sont exposés à la Bourse.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant ......, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 6 juillet—13,20 27 août 10 17

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Un billet pour $2,300, de Bath Barrow.

L. A. Benoist et als. vs. Thomas Marley, tuteur
Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.
No 26,883.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
N. J. HOEY, encanteur.

Bureau Place de la Bourse No 17.

SAMEDI 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique, savoir:

Un billet de Bath Barrow, daté le 1er mars 1866, payable le 1er novembre, portant intérêt à 8 pour cent, pour la somme de $2,300, avec les intérêts, signé par Bath Barrow.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 21 juillet—3 août

Ilet de terre sur la rue Bienville, et un demi ilet sur le Hagan Avenue et la rue Palmyre. — Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI, le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane. Il sera vendu à l'enchère publique pour le compte et aux risques du premier acquéreur, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication du 23 mars 1867, savoir

1o — Deux terrains dans l'îlet No 121 borné par l'Avenue Hagan, les rues Clark, Gasquet et Palmyre, désignés par les Nos 14 et 16 sur le plan.

2o — Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet No 129, borné par les rues Bienville, Conti, Hagan Avenue et Carr.

Conditions—Un quart comptant, le reste à un crédit de 1, et 2 ans, en billets des acquéreurs payables à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 p. c. l'an, de la date jusqu'à parfait paiement.

Les 3 p. 00 honoraires d'avocat, en cas de procès pour obtenir le paiement des dits billets.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de cette année.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant A. Ducatel, notaire public.
23 juillet—23—3 août

PROPRIÉTÉ EN FACE DU FAIR GROUNDS.

Succession de Michael Miller—No 27,623.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
N. J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI le 27 juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Michael Miller, la propriété suivante—

CINQ LOTS DE TERRE dans le Troisième District, dans l'îlet irrégulier, borné par le Chemin de Gentilly, l'îlet de Dorsin, les Avenues St Bernard et Paris et les rues Fondeau et Virginie, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5. Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble 140 pieds 10 pouces 4 lignes de face au Chemin de Gentilly; 132 pieds 9 pouces 3 lignes de face à la rue Virginie, sur 125 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur, de l'Avenue St Bernard, 50 pieds 5 pouces et 3 lignes de face sur l'Avenue St Bernard sur la profondeur de 100 pieds 3 pouces et 3 lignes de face.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de revenu intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. J. Cohn notaire public 23 juillet—13 20 27 juil

Propriété encoignure Palmyre et Galvez.

SUCCESSION DE PETER WILLIAMS.

No 28,995—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 24 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 12 de juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—

1o—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné par le No 13, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur et face de 101 pieds 2 pouces à la rue Palmyre. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, bâtie en ardoises.—Un bon endroit pour les affaires ou pour résidence.

2o—Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 17 et 18, mesurant chacun 25 pieds 4 lignes de face à la rue Palmyre, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds. Le terrain No 17 forme l'encoignure des rues Galvez et Palmyre, avec banquette en briques sur les deux rues.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867 —Actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W. H. Castel, N. P. 21 juillet—août 10,18,24

PAR PALFREY & HILL

SUCCESSION DE P. E. A. MALLARD.—No 13,888.

Vente, à l'encan, de la moitié indivise de onze terrains, situés près la rue du Canal, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Génois.

PAR PALFREY & HILL,
H. W. PALFREY, JR., encanteur

Bureau, rue Carondelet, No 55.

IL sera vendu, SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, signé le 14 juin 1867, les propriétés foncières ci-après décrites et appartenant à la succession de P. E. A. Mallard, décédé, savoir—

La moitié indivise de onze terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson (maintenant Gasquet), Palmyre, Clara et Génois. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, daté du 12 décembre 1848 et déposé à l'étude de Jules Mossy, ancien notaire de cette ville, et sur un plan figuratif déposé à l'étude de R. Brenan, ancien notaire de cette ville.

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Jackson (maintenant Gasquet), et Génois; il a 33 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson, sur 106 pieds de profondeur et face à la rue Génois.

Les terrains Nos 2, 3 et 4 se touchent: ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Jackson ou Gasquet, sur 106 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 21 forme l'angle des rues Palmyre et Génois, et a 33 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur et face à la rue Génois, de 106 pieds. Les terrains Nos 18, 19 et 20 se touchent: ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 106 pieds, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 22, 23 et 24 se touchent: ils ont chacun 34 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Génois, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Le tout au pied français.

La proximité de ces propriétés à la rue du Canal en fait un bon placement. La vente se fera en terrains au gré des acheteurs.

Les plans sont à la Bourse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant Geo. W. Christy, notaire public, aux frais des acquéreurs.
27 juin—27—13 juillet—3 août

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 10 juin 1867, jugement a été rendu, dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

No 17,710—Marie Marguerite Reyff contre Marie Joseph L. G. Reyff—Sur motion de J. W. Dirhammer, avocat de la demanderesse, et sur production de preuves en sa faveur—Il est ordonné et adjugé que le jugement par défaut inscrit le 28 mars 1867 soit maintenant rendu définitif, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Marguerite Reyff, et contre le défendeur, ledit M. J. L. G. Reyff, son mari; que la communauté d'acquêts et de gains existant jusqu'à ce jour entre les dites parties soit dissoute; que la demanderesse recouvre, de dit défendeur, la somme de trois mille cent-vingt piastres, avec intérêt légal de ... [illegible] ... frais de procès.

Il est de plus ordonné qu'un honoraire de cinquante piastres (vingt-cinq piastres chacun) soit accordé à A. D. Bernouilly et Théodore Duvall comme estimateurs.

Jugement rendu le 10 juin 1867.
Jugement signé le 14 juin 1867.
(Signé) CHAS LEAUMONT, juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10 juillet de l'année de Notre Seigneur 1867 et de l'indépendance des Etats-Unis.

11 juil—[illegible] D. BREMOUDT, député greff.

Succession de B. Olney—No 19,415.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Robert J. Ker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu B. Olney, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
23 juillet—28 31 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente pour opérer un partage.
MEUBLES! MEUBLES!

Theo. Adam et als. contre Joseph Vincent et al.—No 28 [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 62.

MERCREDI, 31 juillet 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, Nos 299 et 301 de la rue du Canal, entre les rues Marais et Tremé, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte des successions de M. Adam et de Mme Catherine Caro, en vertu et suivant un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—

Les meubles qui se trouvent dans la dite maison et comprenant: Sofas, chaises à bascule, bois de lit, glaces, tapis, rideaux, tables de jeux, pendules, vases, ustensiles de ménage, lavabos à dessus en marbre, armoires, &c. &c.

—Egalement—

Un piano Pleyel et un lot d'argenterie fine.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 26 juillet—28,24 31

Résidence très agréable au No 38 de la rue de Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BÉNÉDICTE ROBIN ALIAS ROBINETTE.

—No 28,886—

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale No 62.

SAMEDI, 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 22 juin 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite succession—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marais, Bienville, Tremé et Douane. Le dit terrain, a 30 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue des Marais, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de large sur la ligne du fond.

Les bâtisses et améliorations comprennent une agréable MAISON en bois, couverte en ardoises, portant le No 38 de la rue des Marais, ayant 2 chambres, 2 cabinets et une galerie. Les bâtisses du fond ont 3 chambres. Il y a en outre 2 hangars, water-works, lieux d'aisance, &c.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale divisés en coupons et en l'espèce, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement.

Les bâtisses devront être assurées pour toute leur valeur et la police devra être transférée au vendeur. En cas de procès, l'acquéreur devra payer 5 pour cent de commission d'avocat.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—6,13,20, août 3

Meubles! Meubles!

Succession de Maria Hughes, veuve de Robert Norris.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau No 62, rue Royale.

MARDI, 30 juillet 1867, il sera vendu à l'encan, à 11 heures A. M., sur les lieux dans la rue St Bernard, dans la rue Gosselin, entre celles Kerlerec et Bayou, en vertu d'un ordre de l'honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible], 1867, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un assortiment général de meubles, tels que bois de lit, armoires, tables, chaises, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. [illegible]

PAR S. GUINAULT

Succession de Charles Brady.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau encoig. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 24 août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 juillet 1867.

Un lot de terre situé au faubourg Jackson dans l'îlet renfermé par les rues Canal, Douane, Randon et Le Roi, désigné comme le lot No 14 de l'îlet No 64 d'après un plan fait par L. Surgi, le 31 décembre 1844 et déposé pour référence en l'étude de D. H. Perry notaire. Le dit lot de terre mesure 44 pieds 5 pouces de face à la rue Lopez, 45 pieds 11 pouces à la rue du Canal, sur une profondeur de 171 pieds 2 pouces, sur 21 pieds de profondeur du côté de la rue du Canal, et 171 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 12.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit d'un an, en un billet portant intérêt à 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente jusqu'au parfait paiement et [illegible] du billet à son échéance l'acquéreur paiera 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite.

Acte de vente pardevant E. Eude, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

2 juillet—13,24 août

Meubles et Quincaillerie.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

VENDREDI 26 juillet 1867, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, coin de rue Bienville et passage de la Bourse—

Un lot de meubles, tels que bois de lit, armoires, tables, chaises, pendules, ornements de ménage, matelas à ressorts, &c. &c.

—Aussi, pour clore une facture—

Un fort lot de quincaillerie assortie provenant d'un magasin de campagne et transporté au bureau pour convenance de la vente.

Conditions—Comptant, en greenbacks.

Pharmacie, Meubles, &c.

Succession de A. S. Alexis.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoig. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 27 juillet 1867 il sera vendu à dix heures du matin, sur les lieux, sur le chemin du Bayou à l'encoignure de la rue Derbigny, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 19 juin 1867—

Une pharmacie bien assortie en médicaments, instruments et le mobilier de la maison.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Succession de François Escoffier.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau Passage de la Bourse.

SAMEDI 24 août 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 16 juillet 1867.

DOUZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 de l'îlet No 17 ... [illegible] ... rues Musique, Des Arts et Magasins, d'après un plan de Pourlaud, en date du 25 mars 1850 ... [illegible] ...

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Actes de vente pardevant P. Costa ... notaire public aux frais de l'acquéreur.
24 juillet—[illegible]

Beaux Meubles neufs.

Pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoig. Passage de la Bourse et Bienville.

VENDREDI, 26 juillet 1867 il sera vendu à dix heures précises de l'après-midi, au No [illegible] rue Dauphine entre le Chemin du Bayou et la rue Columbus—

Un lot de meubles neufs, consistant en bois de lit, armoires, tables, chaises, sofas, piano ... [illegible] ... ornements de cheminées, side boards, pendules, verreries, ustensiles de ménage ... [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 24 juil

Fort lot de Meubles, ainsi que l'Édifice, installés en un magasin de meubles de détail.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, le 27 juillet 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Tous les meubles maintenant dans l'édifice construit à Alger, rue Villeré entre les rues Barthélemy, y compris l'établissement de ce fort ... [illegible] ...

L'acquéreur sera responsable du loyer du terrain au taux de $10 par mois jusqu'au novembre 1867 et de $7 par mois pour deux années de plus.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant huit pour cent d'intérêt de date.
24 juillet

Maison de résidence et Brasserie.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 27 juillet 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet No 1 formant encoignure des rues Montegut et Première, mesurant 21 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Montegut, sur 78 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, et face à la rue Première. Ensemble une maison double, hangar, deux citernes, puits, latrines, etc. Le lot No 2 mesure 68 pieds de face à la rue Première, sur 16 pieds 11 pouces de profondeur. Ensemble une grande amélioration consistant en une grande bâtisse à un étage à usage de brasserie, écuries, etc. Voir le plan à la Bourse.

Ces deux propriétés sont sujettes à un bail expirant le 1er septembre 1871, à raison de $70 par mois, et seront vendues en un seul lot avec 20 actions réduites à 31 du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesquelles actions l'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de $400 dû au renouvelable le décembre 1867.

Conditions—L'acquéreur assumera du prix de l'adjudication, le paiement du susdit stock note de $400, et qui un billet de $300, sans intérêts du 21 avril 1867, et la balance moitié comptant en billets du Trésor et le reste à un crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque. Les bâtisses devront être maintenues assurées et la police transférée au vendeur.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.
24 juillet

Vente pour cause de départ.

Jolie propriété sur le Chemin de Gentilly, près du Fair Ground, à longs termes

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, enc. Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 27 juillet 1867, il sera vendu, à midi précis, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Sept lots de terre contigus formant la moitié de l'îlet No 4, mesurant 210 pieds 7 pouces de face au Chemin de Gentilly qui est coupé par le ... O'Reilly et 161 pieds 3 pouces sur la ligne de ... [illegible] ... ensemble une maison contenant ... une grande pièce à usage d'un café avec installation de comptoirs et étagères ... derrière ... [illegible] puits à l'usage du jardin, &c. &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque. 24 juillet

Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 25 juillet 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, chez Jeanbt à l'entrepôt de la rue Bienville à la Métairie.

Les animaux suivants, composant la vacherie de M. Léon Ledoux, qui se retire.

18 belles vaches laitières, fraîches en lait avec veaux.

2 chevaux—une mule—une charette à lait

Une charette à provision—Le privilège d'une table au marché Neuvième dont la vente est de $6 par jour la clientèle de la vacherie d'environ 15 gal par jour.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant, de $200 à $300 six mois et au dessus de $300 un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

N. B.—Les vaches ci-dessus sont de premier choix et race fine et sont en parfait état. 14 juil

Succession de Sylvestre Norestant Rabasse

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 13 août 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 juillet 1867, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Tremé Deuxième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Ste Anne, Dumaine, Derbigny et Roman, laquelle portion de terre forme encoignure aux rues Ste Anne et Derbigny, et mesure au pied français, 79 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 110 pieds de profondeur et de face à la rue Derbigny. Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. La propriété ci-dessus est vendue sujette à un bail échéant le 26 décembre 1867, à raison de $20 par mois.

Les taxes pour l'année courante 1867, ainsi que les timbres, seront aux frais de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.
12 juil—20, 27—3 et 13 août

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 13 juin 1867, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: — No 23,349. — Mary E. Fisher, épouse de Geo. W. Walker — Dans cette affaire sur motion pour adjudication ... [illegible] ... dissolution de biens et une dissolution de la communauté ... [illegible] ... Mary Elizabeth Fisher épouse de George W. Walker ... [illegible] ...

Jugement rendu le 13 juin 1867.
Signé le 20 juin 1867.
S. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce [illegible] juin de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-sept et de la 91me année de l'indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON,
Député-Greffier.